

**DIFFUSION IMMÉDIATE**

**CNW Code 01**

## **QUÉBEC DONNE LE FEU VERT AU PROJET DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL**

**Québec, 18 novembre 2015** – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, ont annoncé aujourd'hui que Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. obtient le feu vert pour son projet de parc éolien. Le gouvernement du Québec vient de délivrer un certificat autorisant l'implantation de 12 éoliennes, d'une puissance totale de 24,6 mégawatts, sur le territoire des municipalités de Saint-Aimé, Saint-Robert et Yamaska, à environ 14 kilomètres au sud-est de Sorel-Tracy.

Le projet de parc éolien dans la MRC de Pierre-De Saurel, dont l'entrée en fonction est prévue en décembre 2016, permettra la création de 100 emplois durant sa phase de construction et de 3 emplois durant son exploitation.

« Ce projet s'inscrit dans la vision de notre gouvernement de diversifier le portefeuille énergétique du Québec en misant sur des sources d'énergies propres et renouvelables. Il fait suite à l'engagement pris lors du dévoilement de la politique énergétique 2006-2015 de réaliser 4 000 MW d'énergie éolienne. De plus, nous avons déjà annoncé notre intention de repenser la filière éolienne québécoise dans le cadre de la prochaine politique énergétique afin d'en assurer la pérennité », a déclaré le ministre Arcand.

Notons que le projet de création d'un parc éolien dans la MRC de Pierre-De Saurel a été retenu dans le cadre du troisième appel d'offres lancé en 2009 par Hydro-Québec, qui visait la production de 500 mégawatts d'énergie éolienne sur le territoire du Québec. Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. a signé avec Hydro-Québec un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 20 ans.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a produit un rapport d'analyse environnementale qui permet de conclure que les engagements pris par l'entreprise et les mesures d'atténuation prévues, notamment celle de mettre en œuvre un programme d'information et de consultation continus ainsi qu'un système de réception et de traitement des plaintes, rendent le projet de construction du parc éolien dans la MRC de Pierre-De Saurel acceptable sur le plan environnemental.

« Dans un contexte de changements climatiques, il est particulièrement important de miser sur des projets qui mettent l'accent sur la production d'une énergie propre et renouvelable pour combler nos besoins énergétiques. C'est en innovant, ensemble, que nous pouvons relancer notre économie et développer le Québec de façon responsable afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants », a conclu le ministre Heurtel.

– 30 –

**SOURCES :**

Marie-Catherine Leduc  
Attachée de presse par intérim  
Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418 521-3911

Véronique Normandin  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord  
Tél. : 418 643-7295

**INFORMATION :**

Relations avec les médias  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Tél. : 418 521-3991